



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

BULLETIN MENSUEL

VOL. 54, No 5

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, MAI 1973

Un siècle d'ordre public

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, qui comptera ce mois-ci cent ans d'existence, est parmi tous les corps de police du monde celui dont l'autorité s'exerce sur le territoire le plus étendu. Son secteur d'activité mesure 3,256 milles de l'Atlantique au Pacifique et 3,000 milles de la frontière méridionale du Canada au pôle Nord.

Connue à l'origine sous le nom de Gendarmerie du Nord-Ouest et chargée de la mission de faire régner l'ordre et la paix de Sa Majesté dans les régions lointaines de l'Ouest, la GRC allie aujourd'hui au culte toujours vivace des traditions pittoresques et exemplaires du passé l'emploi des méthodes les plus modernes d'application de la loi.

La Gendarmerie du Nord-Ouest a été créée le 23 mai 1873, à la suite d'un rapport du gouvernement fédéral, où il était dit que l'Ouest canadien était une contrée "sans loi, sans ordre, sans sécurité pour la vie des gens et leurs biens." Ses fonctions principales consistaient à supprimer le trafic de l'eau-de-vie, à apaiser les Indiens que des aventuriers sans scrupules avaient dépouillés de leurs possessions et à réprimer le désordre.

Les trois premiers escadrons de cette gendarmerie, composés de 50 hommes chacun, furent recrutés dans les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario. Selon l'affiche de recrutement les "candidats devaient être des hommes énergiques et robustes, de constitution parfaitement saine et de caractère exemplaire. Ils devaient savoir bien monter à cheval et pouvoir lire et écrire l'anglais ou le français." Le salaire était de \$1 par jour pour les simples gendarmes.

Aujourd'hui, le recrutement se fait dans tout le Canada. Celui qui s'enrôle dans ce corps d'élite est un employé de carrière dont les services ouvrent droit à pension et à qui sont offertes des possibilités d'avancement fondées sur le mérite. Tous les officiers de la Gendarmerie sont des hommes sortis du rang.

Une brochure de 48 pages, publiée par les soins de la GRC et intitulée *La Gendarmerie royale du Canada*, retrace l'histoire et l'évolution de ce corps de police, et une plaquette ayant pour titre *Une carrière*

en habit rouge est consacrée aux conditions d'enrôlement et de service.

Il n'y a pas que le beau côté

Si les cinéastes ont monté en épingle certains incidents spectaculaires, la vie quotidienne du gendarme a peu d'éclat. Une grande partie de son activité consiste à travailler sans bruit à la prévention du crime.

La GRC assure l'application des lois fédérales et prête souvent son concours à divers ministères du gouvernement canadien. Dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, la sûreté fédérale est chargée de remplir les fonctions qui sont ordinairement dévolues à la police provinciale. En outre, bon nombre de municipalités et de villes ont recours à la Gendarmerie royale pour assurer leur service de police. Dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, il n'existe pas d'autre police que la GRC.

Certains membres de la GRC ont combattu dans trois guerres pour le Canada. Pendant la guerre des Boers, le *Lord Strathcona's Horse* recruta ses cadres parmi les officiers de la Gendarmerie du Nord-Ouest, et 245 agents de cette police firent la guerre au sein du 8^e bataillon des *Canadian Mounted Rifles*. Au cours de la guerre de 1914-1918, deux escadrons de cavalerie de la Gendarmerie royale combattirent en France et en Sibérie. Durant la seconde guerre mondiale, les opérations de contre-espionnage entreprises par la GRC remportèrent un tel succès que les autorités furent en mesure d'annoncer que les activités subversives avaient été presque entièrement désorganisées grâce à l'arrestation rapide des éléments hostiles. La Gendarmerie a également fourni une compagnie de policiers militaires à l'Armée pendant ce conflit.

Les divisions spéciales

Monter à cheval est un élément très secondaire et exceptionnel de l'activité de la GRC, mais l'équitation y conserve sa place en tant qu'école incomparable d'audace, de sang-froid, de persévérance, de vivacité d'esprit et de sportivité. Les membres de la Gendarmerie comptent parmi les premiers cavaliers du monde.

La première Musique de la Gendarmerie du Nord-Ouest fut organisée à Swan River en 1876, et le corps de musique devint partie intégrante des activités de la Gendarmerie en 1938. La Musique actuelle de la GRC est l'une des meilleures d'Amérique.

La Division de l'air, formée en 1937, a des avions qui sont basés en divers points du Canada, mais son travail se révèle particulièrement précieux dans les régions arctiques et subarctiques, où les vastes distances qui exigeaient auparavant des semaines et des mois de laborieux voyages se franchissent maintenant en quelques jours ou quelques heures. La Division de l'air accomplit des travaux de recherche et de sauvetage, livre des fournitures aux postes de la GRC établis au-delà du cercle polaire et effectue des patrouilles pour assurer l'observation des règlements concernant la chasse et la pêche.

La Division de la marine, créée en 1932, assure la garde des côtes canadiennes et des Grands Lacs en vue d'y réprimer la contrebande et la violation des lois de la marine et de la pêche, et de porter secours aux navires en détresse.

Le point de départ

Tous ces services et ces activités sont nés de la nécessité pressante de délivrer l'Ouest canadien des trafiquants d'eau-de-vie et de pacifier les tribus indiennes en guerre.

Dès après la cession au Canada par la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1869, des vastes étendues qui devaient devenir les Territoires du Nord-Ouest, des chercheurs de fortune se précipitèrent vers les terres inoccupées. On vit aussi arriver des gens de sac et de corde fuyant devant la loi, cherchant leur vie dans des lieux où elle n'existait pas encore. Les principales victimes des trafiquants d'eau-de-vie furent les Indiens des plaines qui eurent tôt fait d'apprendre à aimer l'alcool bon marché et à troquer volontiers leurs couvertures de fourrure, leurs chevaux et leurs peaux de bison pour s'en procurer.

La longue chevauchée vers l'Ouest des premiers gendarmes canadiens a servi de sujet à beaucoup de livres et de films. Le commissaire George A. French, commandant du détachement, avertit ses hommes des difficultés qui les attendaient et invita ceux qui pourraient changer d'avis à demander leur licenciement. C'est donc avec des hommes sachant à quoi ils s'engageaient, mais décidés quand même à partir, qu'il entreprit son expédition.

Le 8 juillet 1874, la longue file rouge des cavaliers de la Gendarmerie du Nord-Ouest quittait la petite colonie de Dufferin sur la Rivière Rouge au Manitoba. Durant deux mois, chars à bœufs, fourgons, bétail, pièces d'artillerie et instruments aratoires cheminèrent péniblement vers l'Ouest. A la fin de septembre, la caravane avait franchi d'immenses étendues de silencieuse désolation, où ne vivaient guère plus qu'une centaine de Blancs.

Parvenue à sa destination, près de l'endroit où se trouve maintenant la ville de Lethbridge, la Gendar-

merie choisit l'emplacement de son poste. Elle l'appela Fort Macleod en l'honneur du commissaire adjoint, James F. Macleod, commandant en second de l'expédition.

Au cours des cinq premières années de patrouilles de la Gendarmerie à travers les plaines, pas un seul de ses agents ne périt par la violence de l'homme et jamais la police ne tira un coup de feu sous l'effet de la colère; pourtant, la loi y fut implantée et mise en vigueur.

Les premiers hors-la-loi à être traduits en justice au Fort Macleod furent quatre hommes qui avaient été appréhendés après qu'un chef indien eut déclaré qu'il avait troqué deux chevaux contre deux gallons d'eau-de-vie. Les trafiquants d'eau-de-vie furent condamnés à une amende, et la police saisit deux charretées de spiritueux.

Toute la partie du Canada à l'Ouest des Grands Lacs fut peuplée par les commerçants et les colons sous l'aile de la Gendarmerie. Le gendarme se fit, selon le cas, guide, conseiller et ami; médecin, régleur de querelles et protecteur. Il devait combattre les feux de prairie, rechercher et secourir les personnes égarées dans le blizzard, livrer le courrier, organiser les mariages et les enterrements. Ces services se révélèrent plus précieux que la simple application de la justice: ils rendirent la loi sympathique à toute la famille des colons.

La pacification des Indiens

Entre-temps, la Gendarmerie s'employait à rétablir la paix chez les tribus indiennes en guerre et à les amener à adopter de nouvelles façons de vivre. C'est ainsi que la tunique rouge devint l'emblème de l'autorité bienveillante. Le symbole pour les Indiens de l'honnêteté, du courage, de la sagesse et de la loyauté dans les affaires.

C'est grâce à ces liens de confiance qui s'établirent entre les Indiens et la Gendarmerie que fut conclu, en 1877, l'important traité des Pieds-Noirs. Ce traité, signé par les Pieds-Noirs, les Sangs et les Stony, cédait 50,000 milles carrés de terres tribales au gouvernement du Canada; il établissait des réserves pour les Indiens et prévoyait des paiements conventionnels, des indemnités alimentaires et d'autres avantages.

Le Chef Pied-de-Corbeau, de la puissante confédération des Pieds-Noirs, personnage remarquable de l'histoire canadienne, fut un ami fidèle de la Gendarmerie du Nord-Ouest. Il refusa de se joindre au chef des Sioux, "Sitting Bull", dans la guerre contre les colons de race blanche, de même qu'il repoussa l'invitation des Cris à s'associer au soulèvement de Riel.

Après la signature du traité, Pied-de-Corbeau témoigna en ces termes de la confiance que son peuple avait mise dans la Gendarmerie du Nord-Ouest: "Si la Gendarmerie n'était pas venue dans ce pays, que serions-nous devenus? Les malfaiteurs et l'eau-de-vie faisaient de tels ravages dans nos rangs que bien peu d'entre nous seraient encore vivants aujourd'hui. La Gendarmerie nous a protégés comme les plumes de l'oiseau le protègent contre le froid de l'hiver."

L'invasion des Sioux

C'est un événement survenu dans la région des collines Cypress, qui doivent leur nom aux forêts de cyprès et de pins gris du voisinage, qui incita le gouvernement à créer la Gendarmerie du Nord-Ouest.

En 1873, une bande de Blancs venus de Benton, dans le Montana, avaient franchi la frontière canadienne. A la recherche de chevaux volés par des maraudeurs composés de Saulteux et de Cris, ces hommes ayant trouvé un campement d'Assiniboïnes sur leur chemin, en avaient massacré les habitants. Sans raison non plus, des Blancs avaient anéanti un camp de Peigans, tuant 170 Indiens.

Vinrent ensuite les Sioux, tribu la plus puissante, la plus farouche et la plus implacable de tous les États du Nord-Ouest. En juin 1876, la guerre cruelle et prolongée entre l'armée des États-Unis et les Indiens des plaines atteignit son point culminant dans la bataille de la rivière Little Big Horn. Le colonel George A. Custer et ses 250 cavaliers y furent exterminés par le chef "Sitting Bull" et ses 2,000 guerriers bien armés. Mais le chef et quelque 5,000 de ses sujets durent s'enfuir au Canada.

La Gendarmerie eut alors fort à faire. Il lui fallut en même temps étouffer les menaces de soulèvement, empêcher les envahisseurs de persuader les Indiens canadiens de se joindre à eux pour combattre les Blancs et protéger les terrains de chasse des Pieds-Noirs contre les Sioux.

Le surintendant J. M. Walsh, accompagné d'une douzaine de gendarmes, se rendit au campement des Sioux. Il leur expliqua les lois du Canada, leur ordonna de vivre en paix avec les tribus canadiennes et leur assigna des lieux de chasse. Jusqu'à leur retour aux États-Unis, quatre ans plus tard, les Sioux se comportèrent de façon satisfaisante.

En 1870, tout comme de nos jours, beaucoup de conflits surgirent faute de consultation ou par manque de communication. Le gouvernement avait envoyé des arpenteurs dans l'Ouest en vue d'aménager le territoire en cantons et en sections aux fins de la colonisation. Cette initiative alarma profondément les Métis (personnes de race mixte, blanche et indienne) sur les terres desquels les arpenteurs firent passer leurs lignes de démarcation. Ils craignaient de se voir dépouiller de leurs fermes et de leurs maisons. On a dit de leur premier soulèvement qu'il n'était pas tant une rébellion contre la Couronne britannique qu'une affirmation des droits fondamentaux des citoyens britanniques.

En 1885, la Gendarmerie du Nord-Ouest participa, avec des unités de milice, à la répression d'un second soulèvement.

Dans l'Arctique

L'histoire des activités de la Gendarmerie du Nord-Ouest dans les territoires du Nord est parsemée de récits d'aventures, de difficultés et de réalisations incroyables. La mission des gendarmes était de maintenir et de faire respecter la souveraineté du Canada dans une région d'une superficie de 1,516,750 milles

carrés, soit environ un tiers de la masse terrestre du Canada.

La vie et les rapports avec les Esquimaux exigent que le gendarme ait le sens de l'humour, qu'il soit impartial et qu'il n'hésite pas à exécuter au besoin des travaux manuels. L'agent qui paye de sa personne et se montre capable, comme l'Esquimau, de voyager et de chasser dans le Nord, gagne son respect, sa collaboration et son admiration.

Le premier poste qui ait jamais existé dans le nord géographique, au-delà du littoral, fut établi à l'île Herschel en 1903. La Gendarmerie devait y mettre un frein au préjudice causé aux Esquimaux par les chasseurs de baleines qui hivernaient en ce lieu.

Un exemple suffira pour démontrer toutes les connaissances et les qualités que doivent posséder les membres de la GRC. Un trafiquant de race blanche fut assassiné par un Esquimau dans le nord de la terre de Baffin. Le sergent d'état-major (plus tard l'inspecteur) Joy, chargé de faire l'enquête de police, découvrit le cadavre, fit l'autopsie et arrêta le meurtrier. En sa qualité de coroner, il mena l'enquête judiciaire, puis, à titre de juge de paix, tint l'audition préliminaire de l'accusation et renvoya enfin l'inculpé devant la cour.

La découverte de l'or au Yukon imposa de nouvelles fonctions à la Gendarmerie. La présence de ses agents contribua à réduire les délits graves au minimum au sein d'une société où abondaient les éléments criminels, et ses services spécialisés de premier secours permirent de sauver bien des vies.

Le Saint-Roch

La recherche d'un passage maritime vers l'Asie, au nord du continent américain, remonte au moins aussi loin que les voyages de sir Martin Frobisher en 1576-1578. Le Norvégien Amundsen avait franchi le premier le passage du Nord-Ouest entre le détroit de Davis et la mer de Béring en 1906.

En 1940, le schooner *Saint-Roch* de la GRC, affecté à des missions de patrouille dans les eaux septentrionales ainsi qu'au transport des vivres aux postes isolés de la Gendarmerie, était le premier navire à traverser d'ouest en est le périlleux passage. D'autre part, en empruntant le passage pour revenir vers l'ouest, le *Saint-Roch* naviguait dans des eaux où jamais encore un navire ne s'était aventuré. Un peu plus tard, le *Saint-Roch* reliait Vancouver à Halifax par la voie du canal de Panama.

Cette triple aventure avait débuté fort simplement. Pendant le mouillage de son navire en Colombie-Britannique, le capitaine du *Saint-Roch*, le sergent Henry Larsen, recevait la mission la plus inusitée jamais confiée à un bâtiment de police. Voici les deux lignes qu'il y consacre dans sa brochure *Le passage du Nord-Ouest*, publiée par l'Imprimeur de la Reine en 1969: "Lorsque nos fonctions courantes le long du littoral ouest de l'Arctique seraient terminées, nous devons nous rendre à Halifax par la route du passage du Nord-Ouest." Au cours du voyage, le navire rendit visite aux lointaines tribus esquimaudes de la péninsule

de Boothia et éleva de nombreux cairns pour marquer la présence du Canada dans l'Arctique.

A Winter Harbour, dans l'île Melville, le sergent Larsen découvrit une grande plaque de cuivre sur laquelle étaient gravés l'Union Jack, les armoiries du Canada et le texte suivant: "Cette plaque commémorative a été posée en ce jour pour rappeler la prise de possession pour le Dominion du Canada de la totalité de l'archipel Arctique situé au nord de l'Amérique, de la longitude de 60° O à 141° E jusqu'à la latitude de 90° nord, le 1^{er} juillet 1909." Elle portait le nom du capitaine Joseph Elzéar Bernier, explorateur dans l'Arctique pour le compte du gouvernement canadien.

La prouesse du *Saint-Roch* fut un triomphe pour le sergent Larsen et l'équipage de son navire, mais elle devait être également un épisode historique auquel se trouva associé chacun des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

De progrès en progrès

Tout en étant fière des services appréciables qu'elle a rendus au Canada depuis cent ans, la Gendarmerie, loin de se reposer sur un passé évanescant, s'emploie avec confiance à édifier l'avenir.

La Gendarmerie royale du Canada est l'un des corps de police les mieux connus et les plus polyvalents au monde. Elle renouvelle et perfectionne sans cesse ses méthodes pour rendre la vie encore plus dure aux malfaiteurs.

Six laboratoires de recherches criminelles, situés respectivement à Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Ottawa et Sackville et pourvus d'un matériel scientifique des plus modernes, examinent les pièces à conviction de toutes sortes qui ont trait aux enquêtes criminelles. Les services de ces laboratoires sont à la disposition de tous les corps de police autorisés et de tous les ministères gouvernementaux du Canada.

A la direction générale de la GRC, à Ottawa, se trouve un bureau des empreintes digitales qui compte parmi les plus anciens du monde. Ce bureau offre aussi son concours aux autres corps de police du pays et procède, sur le plan international, à des échanges de renseignements avec le Federal Bureau of Investigation des États-Unis, Scotland Yard et INTERPOL.

Le credo de la GRC

Le rôle de la Gendarmerie royale est de prévenir les actes criminels si c'est possible, d'en enrayer la progression en temps voulu et de punir ceux qui s'en rendent coupables.

La loi que la GRC est chargée d'appliquer est une loi qui s'est constituée au cours des siècles et que les diverses générations ont sanctionnée en tant que code des bonnes et des mauvaises actions de la société. Les gendarmes n'ont pas pour mission d'imposer des restrictions aux citoyens, mais de faire régner la légalité, afin que chacun ait la liberté de vivre sa vie dans la sécurité et la paix.

Le mot "honneur" a une importance toute particulière dans la Gendarmerie royale du Canada. Dans leur souci constant de rendre service à l'individu et à la collectivité, les membres de ce corps de police gardent à l'esprit les trois solides principes du droit que sont la justice, la clémence et la vérité.

Le besoin de faire mieux connaître au public le credo et les usages de la Gendarmerie ont amené ses dirigeants à tempérer la discrétion qui lui avait valu le titre de "police silencieuse". En prêtant le serment d'office, la nouvelle recrue de la GRC s'engage à observer un silence discret sur de nombreux aspects de ses fonctions, afin de sauvegarder les droits et les prérogatives de tous les citoyens. Ce règlement reste en vigueur; mais, en 1952, un bureau de liaison a été créé à Ottawa. Ses fonctions consistent surtout à diffuser des informations et des articles destinés à renseigner le public sur les buts et les activités de la Gendarmerie.

Un effort particulier est fait, depuis quelques années, pour établir des relations d'amitié plus étroites entre la jeunesse canadienne et la police et montrer aux jeunes que la sûreté s'intéresse vraiment à eux.

Il existe, dans beaucoup de régions, un programme instructif de renseignements organisé en commun par la GRC, les conseils municipaux et les autorités scolaires. Des membres de la Gendarmerie se rendent dans les écoles, où ils font des causeries sur les fonctions et les devoirs de la police et participent à des discussions générales avec les écoliers.

Maintiens le droit

Si la Gendarmerie royale du Canada a si bien réussi à assurer la paix publique et à réprimer la criminalité dans notre pays, c'est grâce à son excellente organisation, à son matériel perfectionné, à son sens commun et à sa fidélité à sa devise: *Maintiens le droit*. Poussés par leur sentiment du devoir à accomplir, ses agents ont su introduire avec calme et intégrité l'application de la loi dans les régions les plus reculées du pays. Ils se sont imposés, non pas par l'oppression armée, mais par leur tact, leur courage, leur compréhension et leur diplomatie.

Dans son livre *Le Canada, les bases de son avenir* (imprimé à titre privé par la Maison Seagram en 1941), Stephen Leacock écrit: "La Gendarmerie du Nord-Ouest devint partout le symbole de l'ordre public." Il évoque la vie pénible de ses membres, les patrouilles dans les plaines, la surveillance des aventuriers, l'hivernage dans des cabanes en bois par des températures de 20 au-dessous de zéro. Et il conclut en disant: "Un poète pourrait écrire:

"Pour eux point n'est besoin de monument sculpté,
de mausolée de pierre

Pour proclamer à un monde indiscret la mémoire
de leurs exploits.

Mais la petite fleur des champs et l'odorante rose
sauvage

D'un suaire de beauté recouvrent les cavaliers des
plaines."